Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions politiques CH-3003 Berne

www.parlement.ch spk.cip@parl.admin.ch

À l'att.:

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 19 juin 2018

14.422 n Iv.pa. Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral

Madame, Monsieur,

Le 25 mai 2018, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet visé en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au 12 octobre 2018.

Cet avant-projet, qui contient différentes modifications de lois, prévoit que l'Assemblée fédérale ait un droit de veto sur les ordonnances du Conseil fédéral et sur celles des départements. Il prévoit de préciser quelles ordonnances ne seront pas soumises au droit de veto et de définir la procédure à suivre pour opposer le veto.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : Commissions des institutions politiques, Secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne (tél. : 058 322 99 44, courriel : spk.cip@parl.admin.ch)



En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Kurt Fluri, président de la commission

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)